

DIFFÉRENCES ENTRE LE TRAITÉ DE WAITANGI EN MAORI ET LE DOCUMENT EN ANGLAIS

Cette page présente les points principaux de chaque document

	TE TIRITI O WAITANGI	LE DOCUMENT EN ANGLAIS
ARTICLE 1	Les dirigeants maoris accordent à la Reine d'Angleterre, pour toujours, le droit d'avoir un Gouverneur sur leurs terres.	Les dirigeants maoris accordent à la Reine la souveraineté sur toute la Nouvelle-Zélande.
ARTICLE 2	La Reine accepte que les maoris conservent leur indépendance et leur souveraineté sur toutes leurs terres et sur tout ce qui leur est important. Les dirigeants maoris autorisent la Reine à acquérir des parcelles de terre pour un prix convenu, si le propriétaire souhaite les mettre à disposition.	La Reine garantit tous les droits des maoris sur les terres, les forêts et la pêche. Si les maoris souhaitent vendre des terres, ils ne les vendront qu'à la Reine.
ARTICLE 3	La Reine prendra soin du peuple maori et leur accorde les mêmes droits que le peuple d'Angleterre.	La Reine protégera le peuple maori et leur accorde les mêmes droits que les sujets britanniques.
ARTICLE 4 (PROMESSE VERBALE)	Le Gouverneur promet de protéger les coutumes maories et toutes les croyances en Nouvelle-Zélande.	

LEQUEL EST RÉELLEMENT LE TRAITÉ?

TE TIRITI O WAITANGI	LE DOCUMENT EN ANGLAIS
Signé par plus de 500 dirigeants maoris et par le Gouverneur britannique au nom de la Reine.	Signé par 39 dirigeants Maoris.
C'est le traité soutenu par le droit international. Le droit international donne la priorité au texte Maori en vertu d'une règle appelée <i>contra proferentem</i> . Cela signifie que lorsqu'un contrat n'est pas clair, il doit être interprété à l'encontre des intérêts de la partie qui l'a proposé.	C'est le traité que la Grande-Bretagne souhaitait. Le gouvernement néo-zélandais a fondé son autorité sur cette version.
Ce traité reconnaît la souveraineté maorie sur Aotearoa / Nouvelle-Zélande.	Ce document indique que les Maoris accordent la souveraineté à la Reine.

